

## Quelques jurisprudences

- Écartement d'un conseiller en prévention pour cause d'incompétence : un cas d'application
- Le fait, pour un conseiller en prévention, d'adopter un comportement dangereux à l'égard de ses collègues justifie un licenciement pour motif grave
- Le fait, pour un conseiller en prévention, de ne pas traiter de manière professionnelle une plainte pour harcèlement moral peut engager la responsabilité de l'employeur à l'égard du travailleur plaignant
- Une blague de mauvais goût peut-elle justifier un licenciement pour motif grave ? (C.T. Mons, 27 mai 2016)
- Accident du travail grave : le fait de licencier le travailleur à l'origine de l'accident peut être manifestement déraisonnable si l'employeur n'a pas respecté ses obligations en matière de sécurité et bien-être au travail
- Un travailleur peut-il valablement produire en Justice un entretien téléphonique qu'il a enregistré à l'insu de son employeur ?
- En cas de fortes chaleurs, quelles sont les obligations qui incombent aux employeurs à l'égard de leurs travailleurs ?

From:

<https://www.bet.didierlanotte.be/> - **CoPreCom**

Permanent link:

<https://www.bet.didierlanotte.be/reglementations/jurisprudence>

Last update: **04/02/2024 10:37**

